

Journée mondiale de l'eau :

Au Québec, l'information sur la gestion des eaux doit rester accessible à la population

À compter du 1^{er} avril prochain, les données sur la performance des systèmes municipaux d'assainissement des eaux ne seront plus accessibles à la population. Ce sera aussi le cas pour les groupes environnementaux ou citoyens, les organismes de bassin versant, les chercheurs universitaires, Environnement et Changement climatique Canada et même les autres ministères québécois. Quiconque chercherait à connaître, analyser, comprendre et améliorer la qualité de nos eaux de rivières, de lacs ou du fleuve fera face à un obstacle administratif quasi-infranchissable : effectuer une demande d'accès à l'information à chaque municipalité. Imaginez quand on doit faire le travail pour l'ensemble d'une rivière !

L'accès à l'information et la participation citoyenne sont pourtant des piliers du développement durable. La Stratégie québécoise de l'eau 2017-2032 qui viendra remplacer la Politique nationale de l'eau de 2002 lance pourtant de nobles slogans, tels que l'eau est « une ressource collective, c'est l'affaire de tous » et que la gestion intégrée de l'eau est un « mode de gouvernance qui interpelle la population ». Les municipalités sont également impliquées, elles qui jouent un rôle crucial, notamment dans l'assainissement des rejets d'eaux usées. Comment convaincre les citoyens d'investir dans de nouvelles infrastructures s'ils ne sont pas informés des problématiques ?

Cette situation découle de la décision du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de ne pas donner accès à son nouveau système informatique. Ce système remplacera celui du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), mis en place en 2001. Il y a maintenant plus de 811 stations d'épuration et 4 457 ouvrages de surverses, construits depuis les années 70. Ces données permettaient de repérer, de comprendre et d'identifier les sources de pollution, de vérifier si la performance des stations d'épuration respecte les exigences, de comptabiliser et de localiser les fameux débordements d'eaux usées, d'identifier les problèmes d'opération, de connaître les polluants qui subsistent malgré le traitement des eaux, et tout cela pour chaque mois de l'année. Ces données sont primordiales pour détecter ce qui doit être amélioré et pour vérifier s'il y a l'évolution de la situation. Comment, sans ces données essentielles, peut-on évaluer si le MDDELCC, ou d'autres organisations, font bien leur travail ?

La pollution demeure bien réelle

Les bilans de performance réalisés par la Fondation Rivières depuis 2012, études portant sur toutes les installations d'un même bassin versant, ont permis d'identifier les urgences en matière d'assainissement : de nombreux débordements d'eaux usées en certains endroits, la faiblesse de certaines exigences environnementales, des déficiences d'opération, la désuétude de certaines installations de traitement, la sous-capacité de certaines installations, le non-respect des exigences fixées ou de la réglementation, etc. Elles ont même permis de constater que le MDDELCC n'avait émis aucune pénalité pour des municipalités qui ne respectent pas les exigences de rejet du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (ROMAEU).

Un portrait de l'évolution d'assainissement était aussi dressé à chaque année dans un rapport que publiait le MAMOT. Il a été décidé de mettre fin à ces publications et celui de l'année 2013 fut le dernier. Le MDDELCC ne prend pas la relève. Les équipes d'inspection des installations de traitement d'eau et de la surveillance de la performance des ouvrages ont été démantelées depuis.

L'insoutenable désinvolture

Pendant que des surplus financiers s'accumulent dans les coffres gouvernementaux, un passif environnemental se crée. Le gouvernement économise en réduisant ses effectifs et en déléguant certaines activités à d'autres. Il transfère des rôles de surveillance aux municipalités, la recherche et l'innovation à des groupes environnementaux ou universitaires, et la gestion de programmes à des organismes paragouvernementaux. Cela souvent sans offrir un soutien financier adéquat. Les groupes quant à eux remplissent inlassablement des formulaires de demandes de subventions. À la Fondation Rivières, à chaque année on nous indique qu'on pourra bénéficier d'une aide lorsque d'autres groupes auront fermé ou abandonné... Le programme réservé aux groupes environnementaux est à sec depuis longtemps. Pendant ce temps, des milliards de dollars se sont accumulés dans le Fonds vert.

Le MDDELCC a la responsabilité de financer adéquatement ses activités, d'avoir un personnel suffisant et bien formé, de faire appliquer la réglementation, de sanctionner les contrevenants, et de mettre en œuvre les activités nécessaires à la protection de l'environnement. Il doit aussi assurer la diffusion des connaissances et l'accès aux informations essentielles.

Les Québécois ont investi massivement depuis trente ans pour assainir leurs eaux. Il importe maintenant de ne pas revenir en arrière et d'assurer la pérennité des installations, de bien les exploiter et de les améliorer. Nous avons le privilège de vivre dans un pays d'abondance. Soyons à la hauteur des attentes de nos enfants.

Roy Dupuis
Cofondateur, administrateur et porte-parole

Fondation Rivières
454, av Laurier Est
Montréal, Qc H2J 1E7

c. 514 924-2013
fr@fondationrivieres.org